

Contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
 Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : janvier à mars

| Nom du fournisseur | Montant du contrat | Description de la publicité ou de la promotion | Date |
|------------------------|--------------------|--|--------------------------|
| Les Évadés | 116 492,91 \$ | Campagne de promotion du SARPA et du SAH | 2021-01-01 au 2021-02-28 |
| Cossette | 17 148,72 \$ | Campagne de promotion du SARPA et du SAH | 2021-03-01 au 2021-03-31 |
| Cartier Communications | 37 947,25 \$ | Campagne sur la Médiation | 2021-03-01 au 2021-03-31 |

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 31 mars 2021. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.